

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple—Un But—Une Foi

MINISTERE DE LA FAMILLE,
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

CELLULE DE SUIVI OPERATIONNEL DES
ET PROGRAMMES DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETE

42747
N°MFDSSN/CSO-PLCP

Dakar, le

**Présentation Sommaire du Projet d'Appui à la Réduction de la
Pauvreté à l'Atelier du Conseil Régional de Saint-Louis pour
l'Ancrage des Projets de Lutte contre la Pauvreté
et l'Emergence d'un Leadership Féminin**

I/ – Contexte :

- ✓ A partir de 1998, le **Gouvernement** a engagé un **Processus de Lutte contre la Pauvreté** avec notamment l'**Appui du PNUD** à travers le **Programme SEN/97/003 « Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté »**. Les actions menées à partir de 1998 ont conduit à des acquis importants dans les domaines du renforcement des capacités nationales de pilotage stratégique ; de la Promotion des Moyens d'Existence Durable au niveau des zones de concentration ; la Promotion d'un Réseau de Partenariats (**Développement d'Activités Génératrices de Revenus, Réalisation d'Infrastructures de Base, Formation des Elus Locaux...**)

Toutefois, le retard enregistré dans l'exécution réelle de la « **Régionalisation** » (**mise en place des antennes**) n'a pas permis d'atteindre les effets recherchés d'autant plus que l'approche programme visée au départ n'a pas été de mise du fait de la non mobilisation d'autres assistances dans le cadre **de la Lutte contre la Pauvreté**.

Dans cette situation et suite à son éligibilité à l'initiative **PPTE**, le Gouvernement a défini sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté (**SRP**) et adopté un Programme National de Bonne Gouvernance dans la poursuite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**).

II/- Stratégies de Mise en Œuvre :

- ✓ Le présent Projet qui permet d'achever les actions pilotes déjà initiées, s'inscrit dans le cadre de l'Appui à la mise en œuvre de la **Stratégie de Réduction de la Pauvreté**.

La stratégie initiée à travers le **Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté** sera poursuivie et renforcée en relation avec les Orientations Stratégiques et de Plan d'Actions du **DSRP**. Ceci repose sur :

- (i) un appui au Pilotage Stratégique au niveau National (Consolidation du dialogue de Politique pour le **DHD** ; Renforcement des Capacités de pilotage pour le suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ; Amélioration de la Coordination Opérationnelle des Programmes de Lutte contre la Pauvreté/Développement d'alliances et Système d'Informations sur la Pauvreté pour la mobilisation des ressources...) ;
 - (i) la finalisation et la réplication des projets pilotes de promotion des Moyens d'Existence Durable dans les zones de concentration géographique à partir des antennes régionales mises en place à Saint-Louis (**Axe Saint-Louis – Louga**) ; **Kédougou** (prise en compte du Projet commun **SNU** dans la région de **Tambacounda**) ; **Bambey (Axe Bambey – Malem Hodar)**.
- ✓ Le partenariat initié durant d'exécution du **PELCP** doit être amplifié en favorisant la complémentarité de l'appui du **PNUD** avec celui des agences du **Système des Nations Unies** (projet commun **SNU d'Appui à la Lutte contre la Pauvreté**, Programme de Micro-financement du **FEM**, **LIFE** et Projet **UNESCO « Réduire la Pauvreté »** par la pédagogie de l'entrepreneuriat en milieu scolaire) et des autres sources de financement multilatérales. L'unicité de la Coordination Opérationnelle des Programmes de Lutte contre la Pauvreté au sein d'un seul département technique (**Ministère chargé de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale**) facilitera la synergie et le partenariat notamment dans la réalisation des infrastructures.
 - ✓ **La Lutte contre la Pauvreté** nécessite de la proximité et de la rapidité dans l'intervention. Pour ce faire, la modalité du « faire – faire » déjà développée, sera renforcée avec les Services déconcentrés de l'Etat, des Collectivités Locales, les Bureaux d'Etudes/Consultants, les Organisations non Gouvernementales.

III/ - Résultats Attendus :

Les activités prévues pour un budget total de **4,500,000 dollars E.U.** doivent conduire à l'obtention de **16 résultats** : Rapport National sur le Développement Humain (**RNDH**) publié en **2003 et 2005** ; Un portefeuille d'études stratégiques élaborées ; **Cellule de Suivi de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté** rendue opérationnelle ; Un Observatoire National de Suivi de la Pauvreté, des Conditions de Vie et du Développement Humain mis en place et rendu opérationnel avec le concours d'autres partenaires ; Rapport annuel publié sur le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (**OMD**) ; Une Matrice Opérationnelle de Réduction de la Pauvreté définie et mise en œuvre dans chaque zone de concentration ; Un recueil des meilleures pratiques de Lutte contre la Pauvreté, élaboré et diffusé ; Un portefeuille d'au moins **100 MPE/Micro-projets**, approuvés et lancés chaque année dans les zones de concentration en milieu rural et péri-urbain ; Infrastructures de base prioritaires réalisées dans les zones de concentration ; Un fonds d'Appui à l'Entreprenariat mis en place et fonctionnel en milieu scolaire ; Un Fonds de Développement Local renforcé sur l'axe **Saint-Louis – Louga** en partenariat avec la **Coopération Luxembourgeoise** ; Elus Locaux/Leaders d'Opinions et Techniciens Sanitaires formés dans la Lutte contre le **SIDA** ; Fonds d'Appui aux personnes vivant avec le **VIH/SIDA** mis en place et opérationnel ; Un corpus d'outils méthodologiques en matière de planification et de suivi en genre et pauvreté élaboré et adopté ; Réseau sur le genre rendu plus fonctionnel ; Leaders d'Opinions, Planificateurs formés en genre).

IV/ - Cadre Institutionnel et de Suivi :

- ✓ Le Programme d'Appui sera exécuté selon la modalité **NEX**. Le **Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale** sera l'organe Gouvernemental d'exécution à travers la **Cellule de Suivi Opérationnel des Projets et Programmes de Lutte contre la Pauvreté**. **L'UNOPS** interviendra en qualité d'agence de coopération. Le dispositif de mise en œuvre du programme s'articule autour de :
 - (i) d'une Coordination au Niveau National composée d'un Expert Principal, d'un Expert en Renforcement de Capacités, d'un VNU Statisticien – Economiste et d'un Personnel d'Appui (un Assistant Administrative, deux Secrétaires, trois Chauffeurs et un Planton) ;